



**ARRETÉ DU PRÉSIDENT N°2022-IFG-3 PORTANT ADMISSION  
A CONCOURIR A L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION DU  
CONCOURS SUR TITRES AVEC ÉPREUVES D'INFIRMIER EN  
SOINS GÉNÉRAUX DE CLASSE NORMALE ORGANISÉ PAR LE  
CENTRE DE GESTION DE L'OISE  
SESSION 2022**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de l'OISE,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 modifiée relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifiée d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu la loi n°2020-290 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 modifiée autorisant la prolongation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n°2021-160 prorogeant l'état d'urgence sanitaire

Vu l'ordonnance n°2020-351 du 27 mars 2020 modifiée relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2021-139 du 10 février 2021 prorogeant l'application des dispositions relatives à l'organisation des examens et concours d'accès à la fonction publique pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale.

Vu le décret n°95-681 du 9 mai 1995 modifié fixant les conditions d'inscription des candidats aux concours d'accès à la fonction publique de l'Etat et à la fonction publique hospitalière par voie électronique,

**Arrêté du président n°2022-IFG-3 portant admission à concourir à l'épreuve orale d'admission du concours sur titres avec épreuves d'infirmier en soins généraux de classe normale organisé par le centre de gestion de l'Oise session 2022**

Vu le décret n°2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,

Vu le décret n° 2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 modifié relatif aux modalités de recrutement et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre état partie à l'accord sur l'espace économique européen, dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française,

Vu le décret n° 2012-1420 du 18 décembre 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux

Vu le décret n° 2012-1415 du 18 décembre 2012 fixant les modalités d'organisation du concours pour le recrutement des infirmiers territoriaux en soins généraux

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2015-1385 du 29 octobre 2015 relatif à la durée de la formation d'intégration dans certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriale

Vu le décret n° 2020-437 du 16 avril 2020 modifié pris pour l'application des articles 5 et 6 de l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu le décret n°2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire,

Vu le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Vu le décret n° 2020-1695 du 24 décembre 2020 pris pour l'application des articles 7 et 8 de l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n°2021-376 du 31 mars 2021 pris en application de l'article 36 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion,

Vu le Code de la Santé publique et notamment ses articles L. 4311-3, L. 4311-5 et L. 4311-4,

Vu l'arrêté du 19 juin 2007 modifié fixant la liste des concours et les règles de composition et de fonctionnement des commissions d'équivalences de diplômes pour l'accès aux concours de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté du 4 mai 2020 fixant la nature et le format des données à caractère personnel relatives aux caractéristiques et au processus de sélection des candidats à l'accès à la fonction publique et les modalités de leur transmission au service chargé de la « Base concours »,

Vu la charte régionale Nord/Pas-de-Calais/Picardie du 31 décembre 2015 relative aux modalités d'exercices des missions communes ;

Vu la convention générale régionale Hauts de France relative aux modalités de remboursement des coûts engendrés par l'organisation des concours et examens de catégorie C et de la filière médico-sociale de catégorie A et B ;

Vu le recensement des postes vacants effectués par les Centres de gestion des départements de la région Hauts de France ;

Considérant la nécessité de pourvoir à ces emplois,

Vu l'arrêté n°2022-IFG-1 en date du 2 juillet 2021 portant organisation du concours sur titres avec épreuves d'infirmier en soins généraux de classe normale - session 2022 ;

Vu l'arrêté n°2022-IFG-2 en date du 13 décembre 2021 portant organisation du concours sur titres avec épreuves d'infirmier en soins généraux de classe normale - session 2022 ;

## ARRÊTE

### **Article 1 :**

Sont admis à concourir à l'épreuve orale d'admission du concours externe d'infirmier en soins généraux de classe normale - session 2022 ; les **80 candidats suivants** :

N° DOSSIER	NOM DU CANDIDAT	NOM DE JEUNE FILLE
2022-INFSGCN-2-9039	Madame AMMIOUI Clementine	KEYSER
2022-INFSGCN-2-9021	Madame ANDRADE GUERRA Catarina	ANDRADE GUERRA
2022-INFSGCN-2-9006	Madame AVICE Sarah Huguette Florence	AVICE
2022-INFSGCN-2-9080	Madame AZEDE Venante Catherine	AZEDE
2022-INFSGCN-2-9082	Madame BANGA Camille	BANGA
2022-INFSGCN-2-9008	Madame BENARD Betty	BENARD
2022-INFSGCN-2-9024	Madame BILLOIR Emeline	BILLOIR
2022-INFSGCN-2-9001	Madame BOCHEUX Babette	GEYSSENS
2022-INFSGCN-2-9049	Madame BOILLET Kathleen	BOILLET
2022-INFSGCN-2-9044	Madame BOUALI Amelle	BOUALI
2022-INFSGCN-2-9090	Madame BOUCHELOUH Sorya	ROS
2022-INFSGCN-2-9089	Monsieur BOURGEOIS Stephane	
2022-INFSGCN-2-9058	Madame BOURGEOIS Nathalie	BOURGEOIS
2022-INFSGCN-2-9094	Madame BUDZINSKI Lise	BUDZINSKI
2022-INFSGCN-2-9007	Madame BUZON Julie	BUZON
2022-INFSGCN-2-9064	Madame CAILLIAU Angélique	FASSARD

**Arrêté du président n°2022-IFG-3 portant admission à concourir à l'épreuve orale d'admission du concours sur titres avec épreuves d'infirmier en soins généraux de classe normale organisé par le centre de gestion de l'Oise session 2022**

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

**SLOW**

ID : 060-286000021-20211213-2022IFG3-AR

2022-INFSGCN-2-9048	Madame CARION Elodie	CARION
2022-INFSGCN-2-9015	Madame CARLIER Mathilde	CARLIER
2022-INFSGCN-2-9103	Madame CHARLOTTE Marie Charlotte	CHARLOTTE
2022-INFSGCN-2-9056	Madame CHEVALIER Lorene Marie Louise	CHEVALIER
2022-INFSGCN-2-9092	Madame CIAPTACZ Agathe Maya	CIAPTACZ
2022-INFSGCN-2-9019	Madame DABLEMONT Myriam	DABLEMONT
2022-INFSGCN-2-9017	Madame DA SILVA CRUZ Pauline	DA SILVA CRUZ
2022-INFSGCN-2-9066	Madame DEAUBONNE Pauline	DEAUBONNE
2022-INFSGCN-2-9012	Madame DEJONGHE Ilhame	TIMSANE
2022-INFSGCN-2-9065	Madame DELANGE Stéphanie	DELANGE
2022-INFSGCN-2-9062	Monsieur DE OLIVEIRA Miguel	
2022-INFSGCN-2-9068	Madame DE WAELE Marion	DE WAELE
2022-INFSGCN-2-9075	Madame DJARANE Souhila	DJARANE
2022-INFSGCN-2-9005	Monsieur DUCHESNE Aurelien	
2022-INFSGCN-2-9079	Madame DUVAL Emilie	DUVAL
2022-INFSGCN-2-9095	Monsieur EL YAACOUBI Jamel	
2022-INFSGCN-2-9023	Madame FAVRE Martine Jeanne Lucienne	FAVRE
2022-INFSGCN-2-9078	Madame GABET Christine	KESTELYN
2022-INFSGCN-2-9043	Madame GARIME Perna	SEBASTIAN
2022-INFSGCN-2-9072	Madame GRINCOURT Mélissa	GRINCOURT
2022-INFSGCN-2-9040	Madame GUMEZ Pascalle	GUMEZ
2022-INFSGCN-2-9009	Madame HADOUCHE Naima	HADOUCHE
2022-INFSGCN-2-9077	Madame HAGUA Laetitia	HAGUA
2022-INFSGCN-2-9032	Madame HAMIDI Amandine	PINCHON
2022-INFSGCN-2-9091	Monsieur HENRY Jerome Frédéric Michel Charles	
2022-INFSGCN-2-9035	Madame HOCHART Florence	BOUREL
2022-INFSGCN-2-9022	Madame KYLEM Cynthia	KYLEM
2022-INFSGCN-2-9054	Madame LAFONTAINE Manon	LAFONTAINE
2022-INFSGCN-2-9098	Madame LALLAU ROUX Maryna	LALLAU ROUX
2022-INFSGCN-2-9052	Madame LAVANCIER Stéphanie	LAVANCIER
2022-INFSGCN-2-9038	Monsieur LAVIER SAINT-RAYMOND Gael	
2022-INFSGCN-2-9003	Monsieur LE BON Emmanuel	
2022-INFSGCN-2-9085	Madame LE BOUR Valentine	LE BOUR
2022-INFSGCN-2-9026	Madame LE BRUN Mylène	LE BRUN
2022-INFSGCN-2-9027	Madame LEGRAND Nelly	MARJANI
2022-INFSGCN-2-9071	Madame LEROY Elise	LEFEBVRE
2022-INFSGCN-2-9076	Monsieur LEROY Julien	
2022-INFSGCN-2-9105	Madame LHUISSIER Celine	LHUISSIER

**Arrêté du président n°2022-IFG-3 portant admission à concourir à l'épreuve orale d'admission du concours sur titres avec épreuves d'infirmier en soins généraux de classe normale organisé par le centre de gestion de l'Oise session 2022**

2022-INFSGCN-2-9011	Madame LOEUIL Clémence	LOEUIL
2022-INFSGCN-2-9041	Madame MAILLARD Angélique	CORDIER
2022-INFSGCN-2-9084	Madame MANNECHEZ Corinne	MANNECHEZ
2022-INFSGCN-2-9010	Madame MARCOUX Fiona Charlotte Léa	MARCOUX
2022-INFSGCN-2-9074	Madame MARECHALLE Stéphanie	MARECHALLE
2022-INFSGCN-2-9013	Madame MERCIER Pauline	MERCIER
2022-INFSGCN-2-9042	Madame MORAIN Rosalie	MORAIN
2022-INFSGCN-2-9051	Madame MOREAU Estelle	MOREAU
2022-INFSGCN-2-9020	Madame OSTWALD Marie	OSTWALD
2022-INFSGCN-2-9086	Madame PAILLART Émilie Renée Julienne	PAILLART
2022-INFSGCN-2-9037	Madame PEREUIL Virginie	PEREUIL
2022-INFSGCN-2-9034	Madame PREIRA Rosalie	PREIRA
2022-INFSGCN-2-9055	Madame PROUVOT Pomme	PROUVOT
2022-INFSGCN-2-9028	Madame QUEULIN Julie	QUEULIN
2022-INFSGCN-2-9081	Madame RAOUL Marie	RAOUL
2022-INFSGCN-2-9057	Madame ROY Emilie	ROY
2022-INFSGCN-2-9025	Madame RYCKEBOER Hélène	MAERTEN
2022-INFSGCN-2-9016	Madame SAHIN Selin	SAHIN
2022-INFSGCN-2-9060	Madame SEKNAZI Vanessa	SEKNAZI
2022-INFSGCN-2-9047	Madame TACONET Mathilde	TACONET
2022-INFSGCN-2-9053	Madame TETAR Lya	TETAR
2022-INFSGCN-2-9030	Madame TIEBOIS Lydie	TIEBOIS
2022-INFSGCN-2-9104	Madame VANHECKE Brigitte	CHAIB
2022-INFSGCN-2-9101	Madame VASSEUR Pauline	VASSEUR
2022-INFSGCN-2-9004	Madame VERVIN Manon	VERVIN
2022-INFSGCN-2-9088	Madame VINS Lydie Thérèse Marie Line	VINS

**Article 2 :**

Le directeur du Centre de Gestion de l'Oise de la Fonction Publique Territoriale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Article 3 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou plein contentieux devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 4 :**

Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux du Centre de Gestion de l'Oise de la Fonction Publique Territoriale, sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Oise.



Fait à Beauvais, le 13 décembre 2021

Le Président,

  
Alain VASSELLE